



Colloque printanier 2013 du RGCQ - Révolution au sein de la copropriété québécoise

MONTRÉAL, le 25 mars 2013 /CNW Telbec/ - À l'occasion de son colloque printanier, qui se tiendra au Holiday Inn de Laval le 13 avril prochain, le Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec (RGCQ) fera flèche de tout bois. Et pour cause, puisqu'il sera question du chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS), dont l'entrée en vigueur remonte au 18 mars dernier. Ce chapitre aura un impact majeur sur le parc immobilier québécois, dont les copropriétés, car les immeubles comptant cinq étages ou plus hors-sol, voire tout type de bâtiment dans certains cas, devront faire l'objet d'inspections obligatoires.

La présidence d'honneur de ce colloque sera assumée par le pdg de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), Stéphane Labrie. La RBQ est le grand maître d'œuvre du CBCS. Elle veillera à ce que les propriétaires d'immeubles s'y conforment. De son côté, l'avocat émérite et secrétaire général du RGCQ, Yves Joli-Cœur, en profitera pour lancer son nouveau livre intitulé *Travaux en condo : Tout ce qu'il faut savoir*. « L'entrée en vigueur du CBCS viendra complexifier davantage les travaux en copropriété, qui représentent déjà un poste passablement complexe », affirme-t-il. Son livre comporte plusieurs pages consacrées à cet effet, qui précisent dans le détail les nouvelles normes imposées par le CBCS. En plus de présenter son ouvrage, Yves Joli-Coeur animera une conférence pendant laquelle il précisera le rôle des administrateurs de copropriétés lors de travaux, et prodiguera des conseils pratiques pour les guider dans leurs tâches.

Dorénavant, les façades, stationnements à étages et systèmes de sécurité seront scrutés à la loupe par la RBQ. Tout propriétaire d'immeuble, ainsi que les syndicats de copropriétaires, devront obligatoirement procéder à l'inspection de leur bâtiment au minimum tous les cinq ans. Ces inspections devront être effectuées par des ingénieurs et des architectes. Si ces derniers détectaient une condition dangereuse dans un édifice, ils en aviseraient non seulement la copropriété visée, mais aussi la RBQ. Des travaux correctifs seraient dès lors imposés selon un échéancier précis.

Ce colloque fournira par ailleurs l'occasion aux ingénieurs, architectes et technologues professionnels d'expliquer pourquoi leur expertise est nécessaire en matière d'inspections de bâtiments. Il sera également question d'assurance en copropriété, dont les nombreuses subtilités seront déchiffrées par deux experts dans ce domaine. Avec la mise en place du CBCS, l'assurance adéquate d'un immeuble sera d'autant plus importante pour éviter les mauvaises surprises.

À propos du RGCCQ

Le RGCCQ prône la saine gestion et la bonne gouvernance en copropriété. Il veille à l'intérêt des copropriétaires et administrateurs au sein de ce mode d'habitation, mais également à ce que les gestionnaires d'immeubles livrent des prestations respectueuses de l'éthique. L'entretien et la conservation du bâti représentent sa principale raison d'être.

www.rgccq.org

SOURCE : REGROUPEMENT DES GESTIONNAIRES ET COPROPRIETAIRES DU QUEBEC (RGCCQ)

Renseignements :

Source:

François G. Cellier
Relationniste
Cell : 514 581-8609

M^e Yves Joli-cœur
514 835-6126